



COGEP
AUDIT

**SCIENCES ET SYSTEMES
DE L'ENERGIE ELECTRIQUE**

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

C/O ST MICROELECTRONICS

16 rue Pierre et Marie Curie BP 7155 – 37071 TOURS CEDEX 2

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS le 31 Décembre 2013

SCIENCES ET SYSTEMES DE L'ENERGIE ELECTRIQUE
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Manuel GRÉAU
Commissaire aux Comptes

20 avenue des Droits de l'Homme - BP 82949
45029 ORLÉANS CEDEX 1
tél. 02 38 60 70 01
fax 02 38 60 70 19
www.groupe-cogep.fr
mgreau@groupe-cogep.fr

C/O STMICROELECTRONICS
16, rue Pierre et Marie Curie
BP 7155
37071 TOURS CEDEX 2

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association SCIENCES ET SYSTEMES DE L'ENERGIE ELECTRIQUE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous avons procédé à l'appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Orléans, le 9 mai 2014

Le Commissaire aux Comptes
COGEP AUDIT

Manuel GRÉAU
Commissaire aux Comptes Associé

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/13	Net au 31/12/12
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	10 638	7 459	3 179	
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acompte				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	1 509	529	981	309
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	40 000		40 000	40 000
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	52 147	7 987	44 160	40 309
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	478		478	
Créances				
Usagers et comptes rattachés	3 470		3 470	1 694
Autres créances	102 700		102 700	141 671
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	334 069		334 069	269 270
Charges constatées d'avance	6 199		6 199	4 982
ACTIF CIRCULANT	446 916		446 916	417 617
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion – Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	499 063	7 987	491 076	457 926

Bilan

	Net au 31/12/13	Net au 31/12/12
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	360 128	317 616
RESULTAT DE L'EXERCICE	30 661	42 512
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	390 789	360 128
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires	93	63
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	93	63
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 510	27 778
Dettes fiscales et sociales	50 841	69 957
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	11 854	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	9 989	
DETTES	100 287	97 798
Ecart de conversion – Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	491 076	457 926

Compte de résultat

	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois
Ventes de marchandises		
Production vendue	7 996	35 157
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	541 982	492 423
Reprises et Transferts de charge	1 550	3 141
Cotisations		
Autres produits	107 402	90 367
Produits d'exploitation	658 929	621 088
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	227 688	204 887
Impôts et taxes	28 191	19 640
Salaires et Traitements	263 016	248 991
Charges sociales	104 609	98 706
Amortissements et provisions	7 693	267
Autres charges	23	
Charges d'exploitation	631 219	572 491
RESULTAT D'EXPLOITATION	27 710	48 597
Opérations faites en commun		
Produits financiers	2 488	2 465
Charges financières		
Résultat financier	2 488	2 465
RESULTAT COURANT	30 198	51 062
Produits exceptionnels	5 697	4 000
Charges exceptionnelles	275	1 716
Résultat exceptionnel	5 422	2 284
Impôts sur les bénéfices	4 959	10 834
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser		
EXCEDENT OU DEFICIT	30 661	42 512

Autres éléments significatifs

L'association est fiscalisée depuis 2007 suite au rescrit fiscal du 14 novembre 2007 portant sur le régime fiscal des associations de gouvernance des pôles de compétitivité.

Les subventions perçues correspondent à des subventions de fonctionnement, elles ne sont pas soumises à TVA.

Les cotisations sont la contre partie d'un service donc elles sont soumises à TVA.

La TVA est récupérable à 100 %.

Règles générales

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2013 au 31/12/2013.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2013 par les dirigeants de l'association.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2013 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'association pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production n'inclut pas le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de bureau : 5 ans

* Matériel informatique : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Crédit Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi

L'entreprise bénéficie du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi calculé conformément à l'article 244 quater C du CGI au taux de 4 %. Pour l'exercice 2013, le CICE s'élève à 2 851 euros, comptabilisé au crédit d'un sous-compte dédié du compte 64 "Charges de personnel".

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles		10 638		10 638
Immobilisations incorporelles		10 638		10 638
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport	152		152	
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	588	921		1 509
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	740	921	152	1 509
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	40 000			40 000
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	40 000			40 000
ACTIF IMMOBILISE	40 740	11 559	152	52 147

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
– Filiales (détenues à + 50 %)				
– Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SAS GREENERBAT 45100 ORLEANS	95 000	-8 092	42,10	-8 092

La société GREENERBAT a été créée en décembre 2012.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles		7 459		7 459
Immobilisations incorporelles		7 459		7 459
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagement divers				
– Matériel de transport	51	86	137	
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	380	148		529
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	431	234	137	529
ACTIF IMMOBILISE	431	7 693	137	7 987

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	3 470	3 470	
Autres	102 700	102 700	
Charges constatées d'avance	6 199	6 199	
Total	112 369	112 369	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Les autres créances figurant à l'actif du bilan pour un montant de 102 175 euros comprennent notamment :

- un crédit de TVA à reporter : 3 565 €
- un remboursement de tva à recevoir : 8 414 €
- une créance d'impôt sur les sociétés : 8 728 €
- une subvention à recevoir de la Région Centre (convention n° 80872) : 7 438 €
- une subvention à recevoir de la DIRECCTE (convention n°2013.7984.AC) : 47 346 €
- une subvention à recevoir du département du Loiret : 10 500 €
- une subvention à recevoir du département d'Eure et Loire : 2 500 €
- une subvention à recevoir de l'Agglo d'Orléans : 2 900 €

Les subventions conditionnées à des dépenses réalisées, à recevoir sont calculées comme suit :

A - Dépenses acquittées toutes taxes comprises ou hors taxes selon la convention au cours de l'exercice 2013 avec la mise à disposition du personnel

B – A déduire les subventions encaissées auprès des financeurs au cours de l'exercice 2013

A–B = Subventions à recevoir ou à rembourser au 31 décembre 2013

Produits à recevoir

	Montant
Etat – produits à recevoir	4 826
Produits à recevoir	70 683
Intérêts courus à recevoir	190
Total	75 699

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise				
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau	317 616	42 512		360 128
Résultat de l'exercice	42 512	30 661	42 512	30 661
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	360 128	73 174	42 512	390 789

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	93	93		
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 510	27 510		
Dettes fiscales et sociales	50 841	50 841		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	11 854	11 854		
Produits constatés d'avance	9 989	9 989		
Total	100 287	100 287		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés				

Charges à payer

	Montant
Fact non parvenues	12 280
Intérêts courus à payer	93
Dettes prov/conges a paye	64
Charg.soc/conges a payer	27
Autres charges à payer	1 546
Charges a payer	3 986
Total	17 996

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges const d avance	6 199		
Total	6 199		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produit constates d avanc	9 989		
Total	9 989		

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 4 690 Euros

Rémunérations allouées aux dirigeants

Rémunération article 20 loi n°2006.586 du 23 mars 2006 :

Néant

Engagements donnés

	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	55 032
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	55 032

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				66 257	66 257
Cumul exercices antérieurs				4 717	4 717
Dotations de l'exercice				14 263	14 263
Amortissements				18 980	18 980
Cumul exercices antérieurs				5 609	5 609
Exercice				21 536	21 536
Redevances payées				27 145	27 145
A un an au plus				21 149	21 149
A plus d'un an et cinq ans au plus				33 220	33 220
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer				54 369	54 369
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus				663	663
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle				663	663
Montant pris en charge dans l'exercice				21 535	21 535

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature	176 452	222 232
Dons en nature		
Total	176 452	222 232
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations	176 452	222 232
Personnel bénévole		
Total	176 452	222 232

Les contributions volontaires sur l'exercice 2013 incluent les prestations réalisées par les membres du Conseil d'Administration et du Conseil Scientifique.

La baisse de ces contributions par rapport à l'exercice clos au 31 décembre 2012 s'explique par :

- le remplacement de la Présidente du Conseil Scientifique par un Président qui relève d'un établissement de recherche et de formation ne permet pas la valorisation des temps passés,
- la fin de la mise à disposition de l'animatrice réseau par la CCI Touraine jusqu'en 2012

Ces changements de mise à disposition de personnel représentent 75 K€.

SCIENCES ET SYSTEMES DE L'ENERGIE ELECTRIQUE
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Manuel GRÉAU
Commissaire aux Comptes

20 avenue des Droits de l'Homme - BP 82949
45029 ORLÉANS CEDEX 1
tél. 02 38 60 70 01
fax 02 38 60 70 19

www.groupe-cogep.fr
mgreau@groupe-cogep.fr

C/O STMICROELECTRONICS
16, rue Pierre et Marie Curie
BP 7155
37071 TOURS CEDEX 2

Exercice clos le 31 décembre 2013

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article R.223-16 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions visées à l'article L.612-5 du Code de Commerce, qui sont intervenues au cours de l'exercice.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1/ Avec la société STMICROELECTRONICS

La société STMicroelectronics met à la disposition de votre Association des bureaux à TOURS – 16 rue Pierre et Marie Curie, Mail Nord.

Le montant du loyer pris en charge par votre Association, au titre de l'exercice 2013, s'est élevé à 3 357,18 €uros H.T.

2/ Mise à disposition de personnel à titre gratuit

Les membres du Conseil d'Administration et du Conseil Scientifique ainsi l'Agence Régionale Pays de la Loire mettent du personnel gratuitement à la disposition de l'Association.

Cet avantage, évalué globalement à 176 452 €uros au titre de l'exercice 2013, se ventile comme suit :

- Agence Régionale Pays de la Loire :	107 000 €uros
- STMicroelectronics :	28 114 €uros
- REVAME :	17 056 €uros
- EDF :	3 100 €uros
- VERGNET :	953 €uros
- LEGRAND :	6 251 €uros
- CIRETEC :	884 €uros
- APPI :	1 052 €uros
- ENERGIE RELAIS :	4 500 €uros
- INEO GDF SUEZ :	1 545 €uros
- TRONICO :	3 694 €uros
- AEG PS :	463 €uros
- ATLANTIC :	1 841 €uros
- Total :	176 452 €uros

Fait à Orléans, le 9 mai 2014

Le Commissaire aux Comptes
COGEP AUDIT

Manuel GRÉAU
Commissaire aux Comptes Associé